



2026-05-26

DÉCISION DU CONSEIL

Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) pour l'année 2026 Désignation d'un membre

Les communes de la CAB sont engagées dans une dynamique de vieillissement ; si le territoire continu de progresser en termes d'habitants, la part des jeunes et des enfants diminue alors que la part des plus de 60 ans continue de progresser.

Le projet social de territoire adopté en 2023 par la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) indique dans la projection des données démographiques à l'horizon 2036 que la population totale de l'agglomération connaîtra une croissance positive dans les années à venir avec des projections estimant une croissance globale de 13% environ de la population, et atteignant les 69 774 habitants en 2030.

Les populations des 0-14 ans et des 30-44 baisseraient légèrement alors que la population des 75 ans et plus augmenterait de 49% jusqu'en 2030 pour atteindre 9 525 habitants. Cette forte augmentation impactera nécessairement l'offre de services du territoire en direction des publics les plus âgés et fragiles. Les 75 ans et plus deviendraient au fur et à mesure un public important du territoire (9 525 habitants en 2030).

I. L'initiative Villes Amie des Aînés

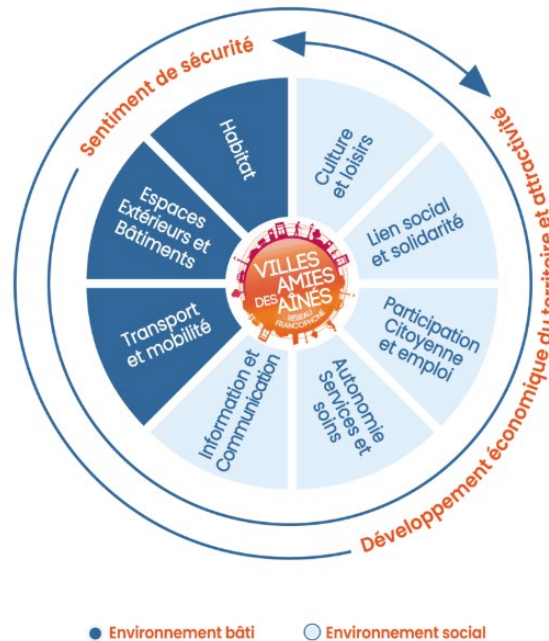
Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des **Villes Amies des Aînés**, lancée en 2006 par l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**. L'objectif poursuivi est d'adapter le territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le **Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)**, association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : **la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.**

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA.

Aussi, il est proposé de mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- **Élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés** à savoir : *Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication ;*
- **Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;**
- **Informé annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;**
- **Participer à la vie du Réseau Francophone** : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).



II. Réalisation d'un diagnostic territorial participatif et inclusif en vue de l'engagement dans le programme « Ami des aînés » :

Afin de s'engager dans une politique innovante de l'âge et d'adaptation de son territoire au vieillissement de sa population, la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) a sollicité, un expert référencé par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® (RFVAA), le cabinet COMPAS, pour l'accompagner dans :

- La structuration de la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge dans le territoire ;
- L'élaboration d'un état des lieux transversal du territoire ;
- L'animation et la synthèse d'un diagnostic participatif ;
- L'élaboration d'un plan d'action Ami des Aînés ;

Par cette démarche, la CAB entend lutter contre l'âgisme, promouvoir le Bien Vieillir, le vieillissement actif ainsi que les valeurs qui y sont associées :

Respect des anciens, transmission des savoirs, solidarité entre les générations.

L'accompagnement du cabinet COMPAS visera à répondre aux critères de la labellisation « Ami des aînés » et ce, conformément au cahier des charges du Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors.

La mission du cabinet COMPAS relative à l'élaboration d'un **diagnostic territorial participatif et inclusif, en vue de l'engagement dans le programme « Ami des aînés »**, s'élève à un montant global de **21 600 € TTC**. Cette

démarche permettra de réfléchir, construire et de formaliser les priorités et les moyens de ce projet pour les aînés en prenant en compte les besoins et attentes des seniors en transversalité.

Cette ambition nécessite de mobiliser l'ensemble des ressources du territoire, de renforcer les coopérations, de s'appuyer sur un état des lieux partagé entre les acteurs du territoire et d'y associer les seniors (à travers le diagnostic participatif). La démarche aboutira à un plan d'actions partagé et partenarial au service du Bien Vieillir au sein du territoire intercommunal en cohérence avec les programmes locaux déjà engagés. Il permettra d'alimenter les différents projets qui pourraient exister dans le territoire (CIAS, etc.).

III. Candidature à l'axe 1 du Fonds d'Appui pour les territoires innovants seniors 2025-2026 (FATIS) : Bourse en faveur de l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge pour les collectivités

Pour bénéficier d'un financement au titre du Fonds d'appui aux territoires pour l'innovation seniors (FATIS), une étape préalable consiste à formuler une demande d'adhésion au réseau RFVAA. En 2026, le montant annuel de la cotisation pour l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés est de **1 250 €** pour les territoires de 50 001 à 100 000 habitants.

Une fois cette affiliation effective, la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) pourra déposer un dossier auprès du FATIS, dans le cadre de la **Catégorie 1A – Structuration de la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge dans le territoire**. Le montant maximal de l'aide financière susceptible d'être attribuée dans le cadre de cette bourse s'élève à **20 000 euros**. Le dossier de candidature doit être déposé auprès du FATIS avant le 19 juin 2026.

Pour information, les crédits seront inscrits au BP 2026 chapitre 65 de la CAB.

Le Bureau communautaire du 18 mai 2026 a :

- Approuvé l'adhésion au RFVAA ;
- Approuvé la cotisation au RFVAA de 1 250 € pour l'année 2026 ;

Il appartient au Conseil communautaire :

- **De désigner un élu en qualité de représentant titulaire pour représenter la collectivité au sein de l'association RFVAA ;**
- **De désigner un élu ou un professionnel de la collectivité en qualité de représentant suppléant pour représenter la collectivité au sein de l'association RFVAA ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.**